|  |  |
| --- | --- |
| Le référent Handicap mutualisé Nouvelle Aquitaine  En déclinaison de la convention nationale de partenariat entre la FHF et le FIPHFP, un référent handicap mutualisé pour les centres hospitaliers de Nouvelle Aquitaine a pris ses fonctions en mai 2023. Son poste est basé au Centre Hospitalier de Libourne. Le RHM est donc désormais à la disposition de tous les établissements relevant de la fonction publique hospitalière de la région Nouvelle Aquitaine.  Personne ressource, son rôle est d’accompagner les employeurs, pour conforter / favoriser :   * le recrutement de personnes qui ont été reconnues « travailleur handicapé » * le maintien dans l’emploi des agents en situation de handicap.   Lorsque les employeurs font face à des situations individuelles complexes, ils peuvent faire appel au RHM pour une demande d’expertise.  ***Quelques exemples de son action:***   * Accompagne l’équipe dans la construction d’une politique handicap globale * Informe sur les aides du FIPHFP mobilisables et sur la procédure à suivre pour introduire les demandes de financement ; * Rappelle le cadre réglementaire en matière de handicap et de santé au travail * Présente des bonnes pratiques pour le maintien dans l’emploi * Met les différents acteurs en synergie   **En résumé, quelles sont ses missions ?**  ***En Bref, le référent handicap est là pour vous aider à installer / renforcer/ structurer vôtre politique handicap*** |  |

|  |
| --- |
| Fiche pratique Handicap |
| *Mise à jour octobre 2023* |

**Où s’adresser ?**

***Pour les établissements Nouvelle Aquitaine :***

Tous les établissements de la FPH, quelle que soit leur taille, peuvent avoir recours gratuitement aux services du référent handicap mutualisé.

**Magali Doumèche**

Référente Handicap Mutualisée Nouvelle Aquitaine

**05 24 50 17 56 mobile 06 75 17 52 71 – à privilégier-**

[referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr](mailto:referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr)